Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202632-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 13 avril 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	LE FLAHEC Laurent
LEGALLAIS Marie-Pierre	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	REHEL Christine	YVART Didier
RUELLAN Marie	THOMAS SyLvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	

Absents Excusés :
Monsieur Gwénolé PORS pouvoir à Madame Suzanne LEBRETON
Monsieur Valentin LASSERRE pouvoir à Monsieur Florent GASTÉ
Madame GATELLIER Florence

Président de séance Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur LUCAS Dominique

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants :22

FINANCES

Question 8-2026-32:

Affectation du résultat 2025

Il vous est proposé de répartir le résultat 2025 de 858 417,91 € et de l'affecter, sur le budget 2026 comme suit :

Investissement : compte 1068 : 652 522,66 €

Fonctionnement : compte 002 : 205 895,25 €

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202632-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 23 Avril 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Décide d'affecter en :
  - Investissement : compte 1068 : 652 522,66 €
  - Fonctionnement : compte 002 : 205 895,25 €

Pour 22

Fait et délibéré en
séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance,

Dominique LUCAS

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202632-DE

22364 Code INSEE	TRELIVAN Budget Communal	2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 23.
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres exprimés : 22
VOTES : 22.
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	628 913,25
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	229 504,66
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**858 417,91**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	854 072,66
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-457 561,16
Besoin de financement F. = D. + E.	**0,00**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**858 417,91**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**652 522,66**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**205 895,25**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission , le et de la publication le

A , le Trélivan Le 27.04.2026.

MAIRIE de TRELIVAN 22 (Côtes d'Armor)

Le Maire
Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260423-202632-DE